

Communiqué de presse

L'Industrie gazière se prépare à assurer l'approvisionnement en gaz pour l'hiver prochain

Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui de créer les bases légales pour que l'Industrie gazière suisse puisse opérer des achats communs pour l'hiver prochain. L'objectif de la branche et d'assurer l'approvisionnement à court terme.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie constitue une rupture de paradigme pour l'Europe et le monde entier. La guerre inquiète et, partout, les pensées vont à l'Ukraine et à sa population en pleine détresse. La nouvelle donne nécessite la mise en place d'un dispositif adéquat pour garantir l'approvisionnement en gaz durant l'hiver prochain et réduire la dépendance face au gaz russe. La loi sur les cartels et l'absence de loi sur l'approvisionnement en gaz empêchaient jusqu'ici les distributeurs de gaz de conclure des accords entre entreprises parce qu'ils sont considérés comme entraves à la concurrence. L'Industrie gazière salue la décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral, car elle crée un contexte favorable lui permettant d'agir dorénavant en commun.

Le gaz naturel couvre 15 % de la consommation d'énergie finale en Suisse. Le rôle de cet agent énergétique est donc important. L'Industrie gazière suisse soutient par ailleurs l'objectif zéro émission nette en 2050 postulé par le Conseil fédéral et y travaille aujourd'hui déjà. Ainsi, le gaz naturel est appelé à être remplacé progressivement par des gaz renouvelables et climatiquement neutres, qui comprennent le biogaz d'une part, mais aussi le méthane de synthèse et l'hydrogène d'autre part. La transition énergétique n'aboutira que si elle fait appel à un mix énergétique et infrastructurel largement diversifié. La diversification et la décarbonisation de l'approvisionnement en gaz prendront toutefois du temps. Aujourd'hui déjà, les pannes d'électricité ont tendance à se multiplier en hiver sous l'effet de l'électrification croissante. Le gaz peut largement contribuer à pallier cette situation.

L'hiver prochain se prépare aujourd'hui déjà

La sécurité d'approvisionnement en gaz pour la période de chauffage finissante apparaît largement assurée. Le gaz destiné à l'industrie devrait également être disponible en quantités suffisantes, malgré l'envol inhabituel des prix. Par ailleurs, les mesures souveraines prévues dans le cadre de l'approvisionnement économique du pays pourraient être embrayées si des difficultés d'approvisionnement devaient apparaître. Le grand défi actuel est d'assurer l'approvisionnement pour l'hiver 2022/23. Il faut s'y préparer maintenant déjà. Le même genre de défis attend d'ailleurs d'autres pays européens, dont la consommation de gaz est largement supérieure.

L'Industrie gazière entend conquérir à moyen terme une indépendance totale face au gaz russe en réduisant progressivement les facteurs actuels de dépendance. Il s'agit d'élargir les capacités d'approvisionnement. Plusieurs solutions sont appelées à jouer un rôle majeur. C'est le cas du gaz naturel liquéfié (GNL), dont la filière, certes onéreuse, donne accès aux sources de gaz du monde entier. C'est également le cas des gaz renouvelables, dont la production et l'utilisation doivent pouvoir être développées en Suisse moyennant une

amélioration des conditions-cadres, en priorité à travers des mesures d'encouragement telles que contributions à l'investissement ou à l'injection. Actuellement, seule la production d'électricité à partir de biogaz est encouragée, alors qu'elle n'apporte aucun bénéfice aux distributeurs de gaz. Il s'agit d'intervenir au niveau des lois cantonales sur l'énergie pour que le biogaz soit reconnu à titre d'énergie renouvelable dans tous les cantons. De plus, le biogaz importé est encore et toujours considéré comme du gaz naturel par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières. Il faut mettre en place rapidement un registre national des certificats d'origine pour les gaz renouvelables, interopérable avec celui des autres pays. Ces dossiers doivent maintenant aboutir le plus rapidement possible.

Renseignements:

Thomas Hegglin, porte-parole ASIG, 044 288 32 62, thomas.hegglin@gazenergie.ch

Zurich, 4 mars 2022